



Mécénat

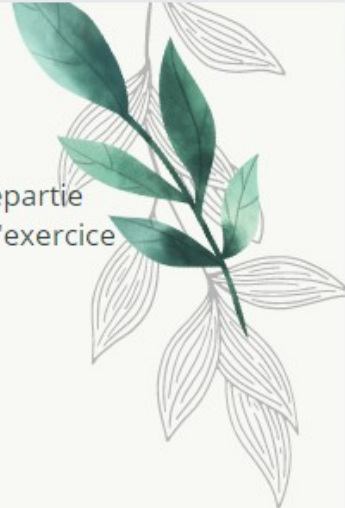


Ville de  
**Salindres**

FIÈRE DE SON PASSÉ, TOURNÉE VERS SON AVENIR

## *Qu'est ce que le Mécénat ?*

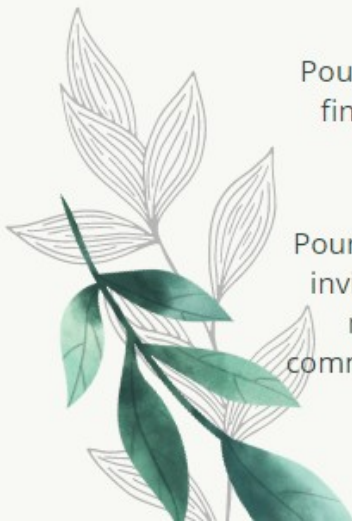
Le mécénat se définit comme "le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général."



## *Quels sont les avantages ?*

Pour les collectivités, le recours aux dons et au mécénat est une source de financement complémentaire permettant de réaliser des projets que la collectivité ne pourrait pas réaliser sans.

Pour les entreprises, il permet de bénéficier d'avantages fiscaux (nous vous invitons à vous renseigner près de votre comptable) et de permettre une meilleure visibilité, car le logo sera mis en avant sur nos moyens de communication (journaux locaux, news de Salindres, site internet et réseaux sociaux de la ville...).





## *Un peu d'histoire*

Le mot « mécénat » se réfère au personnage de Caius Cilnius Mæcenas, protecteur des arts et des lettres dans la Rome antique. Il s'est progressivement élargi pour désigner dans le langage courant une personne physique ou morale qui soutient par son influence ou par des moyens financiers un projet culturel ou un artiste. Au cours de l'histoire le mécénat a connu une importance variable et fut marqué par des personnalités : on parle ainsi du mécénat des princesses médiévales comme Mahaut d'Artois ou Isabeau de Bavière dont les commandes faisaient vivre plusieurs artistes

## *A savoir*

En France, plusieurs lois depuis les années 1990 ont fait évoluer le cadre du mécénat et des fondations, la dernière en date étant la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, instaurant une nouvelle structure, le fonds de dotation. La précédente était la loi Aillagon de 2003 qui permet 60 % de déductibilité fiscale des dons effectués pour le mécénat d'entreprise, voire de 90 % dans le cas d'une aide à l'acquisition d'un « trésor national ».



Pour les entreprises, le mécénat offre 60 % de réduction d'impôt, plafonné à 0,5 pour cent du chiffre d'affaires, toutefois, si excédent il y a, il pourra être reporté au titre des cinq exercices suivants. Il existe également des règles spécifiques concernant la valorisation des différents types de mécénat (de compétence, en nature, en contreparties), définies par le code général des impôts.



## *Différentes formes de Mécénat*

**Mécénat financier** : subventions, apports en numéraire...

**Mécénat en nature** : biens, marchandises, prestations de services...

**Mécénat de compétences** : mise à disposition gratuite de personnels, prestations de l'entreprise dans son domaine professionnel

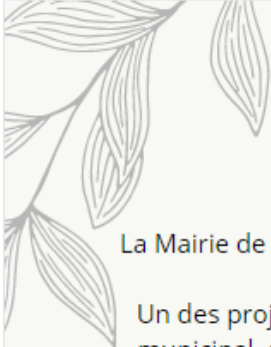
**Mécénat de partenariats média** : un média met à disposition gratuitement ou à tarif réduit un espace publicitaire

**Mécénat associé** ou mécénat croisé : il s'agit d'une action qui agit à la fois sur deux domaines.

*Par exemple* : l'art et la solidarité.

La fondation Swiss Life en partenariat avec une association sur la maladie d'Alzheimer permet une structure de visite guide au Musée Pompidou aux personnes atteintes de cette maladie).





*Les projets en cours de réalisation grâce à vous...*

La Mairie de Salindres a mis en place le mécénat sous l'égide de M. Yves COMTE, Maire de Salindres de 2016 à avril 2022.

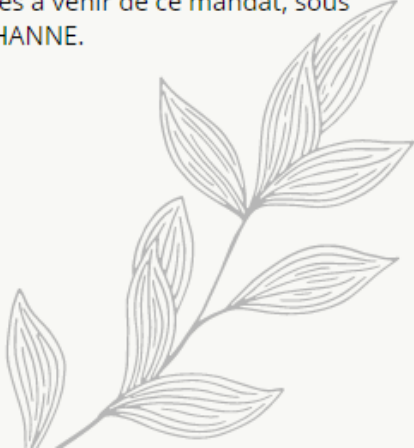
Un des projets, qui nous tient à coeur, était de créer une "aire de jeux inclusive" au sein du jardin municipal, afin que tous les enfants en situation de handicap puissent venir jouer avec les autres enfants en toute sécurité, avec des jeux adaptés pour tous.

Nous sommes en train de réaliser ce superbe projet grâce à vous : "nos mécènes", quel que soit le montant que vous pouvez attribuer à ce projet c'est beaucoup pour nous, pour les habitants, pour Salindres.

Permettant ainsi d'améliorer le bien vivre à Salindres, mais aussi la qualité de vie, Vous vous offrez la possibilité d'avoir une belle visibilité et une bonne image aux yeux de la population.

Grâce au Mécénat et à ses nombreux avantages (cf : début du document), nous avons l'opportunité de travailler ensemble. Nous réaliserons d'autres projets sur les années à venir de ce mandat, sous l'égide de notre nouveau Maire Etienne MALACHANNE.

Nous comptons sur vous !





*Pour tous renseignements*

Annabelle WILUS  
Conseillère municipale en charge du Mécénat, Mairie de Salindres  
Contact : 07.77.79.54.40  
[a.wilus@ville-salindres.fr](mailto:a.wilus@ville-salindres.fr)